



Décision n° 2024-2032
de la présidente de l'Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 11 septembre 2024
attribuant des ressources en numérotation à
la société Even media interactive

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Even media interactive reçu le 11 septembre 2024, sollicitant l'attribution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 11 septembre 2024, les ressources en numérotation indiquées dans le tableau ci-dessous sont attribuées, jusqu'au 11 septembre 2026, à la société Even media interactive (Siren : 424 818 615) pour une utilisation dans les territoires correspondants.

Type de ressources	Ressources attribuées	Territoire
Code identifiant de réseau (R1R2)	23	National
Numéro court généraliste	32 11	National
Numéro court généraliste	32 36	National
Numéro court généraliste	34 44	National
Numéro court généraliste	36 11	National
Numéro court généraliste	36 36	National
Numéro court généraliste	36 65	National
Numéro court généraliste	36 66	National
Numéro court généraliste	39 02	National
Numéros polyvalents	01 86 92	Métropole
Numéros polyvalents	01 88 55	Métropole
Numéros polyvalents	01 88 56	Métropole
Numéros polyvalents	02 55 56	Métropole
Numéros polyvalents	02 59 01	Métropole
Numéros polyvalents	03 56 60	Métropole
Numéros polyvalents	03 67 79	Métropole
Numéros polyvalents	04 65 33	Métropole
Numéros polyvalents	04 65 98	Métropole
Numéros polyvalents	04 87 80	Métropole
Numéros polyvalents	05 36 36	Métropole
Numéros polyvalents	05 54 83	Métropole
Numéros polyvalents	05 90 33	Guadeloupe, St Martin et St Barthélemy
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 24	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 81	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 90 24	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 91 24	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 92 24	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 95 10	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 97 24	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 99 24	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 99 61	National

Type de ressources	Ressources attribuées	Territoire
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 01 20	National
Préfixe RIO des numéros géographiques, polyvalents et spéciaux	G8	National
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	05 04 02	Métropole
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 40 81	National
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 42 24	National

- Article 2.** La société Even media interactive acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.
- Article 3.** Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.
- Article 4.** Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Even media interactive et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 11 septembre 2024

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales